

**Formation continue à distance Synopsys.be<sup>i</sup>  
Formulaire de demande d'accréditation<sup>ii</sup>**

Je soussigné(e) Madame, Mademoiselle, Monsieur, Docteur,

**\*Prénom :**

**\*Nom :**

**\*Numéro auprès du registre national :**

**<sup>iii</sup>Numéro d'INAMI :**

déclare sur l'honneur avoir suivi complètement le .....

**\*date** du visionnage, de la lecture ou de l'écoute :

la formation continue à distance disponible sur le site [www.synopsys.be](http://www.synopsys.be) intitulée :

**La dyskinesie tardive (lecture format PDF)**

Présentée / écrite par :

**Michel Floris, Damien Lecompte, André-Roch De Naeyer, Dirk Liessens, Laurent Mallet, Claudine Mertens, Frans Vanden Driesche, Chris Bervoets, Johan Detraux**

Organisée par :

**Belgian Discussion Board of Antipsychotic Treatment**

Et demander l'accréditation ce

**\*date du jour :**

En guise de preuve que j'ai bien suivi la formation continue, je réponds aux questions<sup>iv</sup> suivantes.

**QCM :**

- 1) Les dyskinesies tardives s'observent également chez des patients schizophrènes n'ayant jamais reçu de traitement antipsychotique.
- 2) Les dyskinesies tardives peuvent s'observer durant le sommeil.
- 3) Une fois la dyskinesie tardive installée, l'utilisation d'anticholinergique n'a pas d'impact voire aggrave la symptomatologie.
- 4) Par rapport aux patients plus jeunes traités par antipsychotiques classiques, la prévalence de la dyskinesie tardive est approximativement 2 fois plus élevée chez les sujets âgés.
- 5) Des troubles moteurs graves, pouvant se révéler plus sévères que les troubles préexistants au traitement par clozapine, peuvent apparaître lors de l'arrêt brutal du traitement par clozapine.

**QROC :**

Quel lien pouvez-vous établir entre la dyskinesie tardive et la consommation d'alcool ?

**\*réponses aux questions :**

**QCM :**

1. V / F
2. V / F
3. V / F
4. V / F
5. V / F

**QROC :**

\*Fait à [ville].....,  
\*ce [date] .....,  
Signature

Formulaire à renvoyer à [accreditation@synopsys.be](mailto:accreditation@synopsys.be)

SYNOPSIS ASBL Quai Churchill 19 4020 LIEGE	<a href="mailto:accreditation@synopsys.be">accreditation@synopsys.be</a> <a href="http://synopsys.be/">http://synopsys.be/</a>	IBAN : BE78 1325 4320 4586 BIC: BNAGBEBB BCE / TVA : BE 542.946.810
--	---	---

## Que dois-je faire maintenant ?

1) Après avoir pris connaissance des consignes reprises en fin de document, il suffit de renvoyer le présent formulaire à [accreditation@synopsys.be](mailto:accreditation@synopsys.be) une attestation de réception de votre email vous sera envoyée par retour d'email.

2) Pour obtenir une **attestation de participation**, ou être pris en compte pour la demande d'**accréditation via le système des points d'accréditation INAMI** vous devez payer le coût de l'examen: soit 9 EUROS sur le compte

<b>SYNOPSIS ASBL</b> Quai Churchill 19 4020 LIEGE IBAN : BE78 1325 4320 4586 BIC: BNAGBEBB
--

Attention, vous devez mettre en **communication libre** :

ACCREDITATION + (votre nom et prénom et votre numéro d'INAMI si vous êtes médecin) + (le N° d'agrégation INAMI: vous trouvez celui-ci en haut à gauche de ce formulaire)
---

### Consignes

<sup>i</sup> En demandant l'accréditation, en surfant sur [synopsys.be](http://synopsys.be) ou en utilisant les informations qui s'y trouvent vous acceptez automatiquement les conditions générales consultables sur : <http://synopsys.be/pages/legal>

<sup>ii</sup> Seront pris en considération les seules demandes qui seront accompagnées du paiement du coût de l'examen portant sur la formation continue versé sur le compte bancaire de l'ASBL synopsys repris au bas de cette page. Jusqu'au **31 décembre 2017**, le coût de l'examen est de 9 EUROS.

\* les informations précédées d'une \* sont indispensables à la demande d'accréditation.

<sup>iii</sup> Seuls les personnes mentionnant un numéro d'INAMI valide seront encodées pour la demande d'accréditation auprès de l'INAMI. Les personnes n'ayant pas de numéro d'INAMI ou pas de numéro d'INAMI valide recevront une attestation de participation mais ne seront pas prises en compte pour la demande d'accréditation via le système des points d'accréditation INAMI.

<sup>iv</sup> Les questions sont soit des questions à réponses ouvertes courtes soit des questions à choix multiples. Certaines évaluations sont sous forme d'un résumé de la formation continue.

SYNOPSIS ASBL Quai Churchill 19 4020 LIEGE	<a href="mailto:accreditation@synopsys.be">accreditation@synopsys.be</a> <a href="http://synopsys.be/">http://synopsys.be/</a>	IBAN : BE78 1325 4320 4586 BIC: BNAGBEBB BCE / TVA : BE 542.946.810
--	---	---